Principaux impôts - résumé

- *La TVA* : domine largement le système fiscal, a un fort rendement mais imposé sans tenir compte des facultés distributives. Elle est calculée à l'occasion d'une vente d'un bien ou de la fourniture d'un service.

- *L'IR* : lié à son hyper concentration et en raison des éléments de personnalisations, l'impôt sur le revenu n'est payé que par 50% des contribuables donc moindre rendement.

- *L'IS* : les mécanismes incitatifs mis en place pour le développement économique empêchent son développement donc peu de rentabilité.

- *Les impôts mineurs* : concerne les impôts indirects (complètent la TVA comme les droits d'enregistrements) et directs (complètent l'IR et l'IS comme les taxes sur les salaires ou encore l'ISF).

Les perspectives de réformes

- Entre 2002 et 2007 : Cinq années durant lesquelles le législateur sans diminuer la pression fiscale a diminué les impôts directs (IR et CSG) ce qui a profité aux deux extrêmes des catégories de revenus donc au final peu d'effet redistributif.

- *Une réforme structurelle difficile* :

*Trop forte concentration au niveau des recettes budgétaires (TVA, IR et IS) : peu de pluralité donc rééquilibrage difficile. La CGS bien qu'en alourdissant le poids de l'IR et donc opérant un rééquilibrage vis-à-vis de celui de la TVA, le poids des impôts indirects reste très conséquent.
*Les domaines d'application du taux réduit en matière de TVA sont réglementés par des directives communautaires donc réforme bloquées.
*Augmentation de la fiscalité locale pour les besoins des collectivités territoriales donc le contribuable national doit prendre en charge une partie de plus en plus importante de l'impôt local
*Forte augmentation des dépenses de protection sociale, alimentées de plus en plus par l'impôt et non plus par les cotisations sociales donc nécessité pour l'Etat d'alourdir le poids de l'impôt.

La création de la CSG (contribution sociale généralisée)

Objectif : solidarité nationale autrement dit tous les revenus doivent participer au financement des dépenses sociales. Conçu comme un impôt universel avec un rendement supérieur à celui de l'IR car assiette plus large (tous les revenus sont concernés).

La prime pour l'emploi ou « droit à récupération fiscale »

Il s'agit d'accorder un crédit d'impôt pour favoriser le retour à l'emploi et consolider le pouvoir d'achat des faibles revenus. Soit le foyer est imposable au titre de l'IR et la prime pour l'emploi va intervenir en déduction de l'IR, soit le foyer n'est pas imposable au titre de l'IR et la prime pour l'emploi est qualifiée de prestation sociale « impôt négatif ».

Cette prime est cependant critiquable car elle perturbe l'IR en tant que leur régime sont commun et par ailleurs, la prime pour l'emploi peut conduire à un assistanat fiscal en matière de TVA.

Le bouclier fiscal

Il s'agit d'un « droit à restitution fiscale » réformé en 2008 correspondant à un crédit d'impôt et qui prévoit que les impôts directs payés par un contribuable ne peuvent être supérieurs à 50% de ses revenus précédant l'année d'imposition. Au cas contraire, ce bouclier fiscal donne droit à restitution après un contrôle fiscal.
Ce plafonnement individuel d'impôt ne concerne que les contribuables domiciliés en France concernés par l'IR, l'ISF, la taxe foncière et d'habitation.
Cette mesure a été mise en place en faveur des personnes à revenu modeste mais avec un patrimoine immobilier important.

La réduction du barème de l'IR

Le barème progressif de l'IR passe de 7 à 5 tranches ce qui diminue le taux marginal de 48% à 40% et un abattement général de 20% est intégré.

Réformes récentes

- Exonérations des droits de succession pour le conjoint survivant et les descendants en ligne directe
- Création du Conseil des impôts qui constate la répartition de la charge fiscale et son évolution au vu de l'économie des catégories redevables.
- Les réformes fiscales doivent viser la simplification, la neutralité économique et répondre à une égalité horizontale.
- Création du CPO en 2005 (conseils des prélèvements obligatoires) qui apprécie l'évolution et l'impact économique des impôts, taxes et cotisations sociales afin de mieux répartir la charge fiscale. Les membres du CPO sont indépendants et soumis au secret professionnel.